

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Wahlen
Schlagworte	Wahlen in kantonale Regierungen
Akteure	Legrix, Jean-Charles (NE, svp/udc)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wahlen, Wahlen in kantonale Regierungen, 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Wahlen	1
Wahlen in kantonale Regierungen	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Wahlen

Wahlen in kantonale Regierungen

WAHLEN
DATUM: 02.04.2017
DIANE PORCELLANA

Bien qu'ayant fait part, devant le Grand Conseil, de leur souhait de poursuivre leur collaboration durant la prochaine législature, les cinq membres du gouvernement neuchâtelois ont dû faire face à plusieurs adversaires lors de l'**élection pour le renouvellement de l'exécutif neuchâtelois**. Comme colistière de ses deux conseillers d'Etat sortants Laurent Favre et Alain Ribaux, le PLR proposait Isabelle Weber-von Kaenel. L'objectif était alors de récupérer la majorité perdue il y a quatre ans. Du côté du PS, le parti représenté au sein de l'exécutif sortant par Jean-Nathanaël Karakash, Monika Maire-Hefti et Laurent Kurth, a opté pour un apparentement de ses listes avec celles des Verts et de SolidaritéS. Les Verts ont désigné Fabien Fivaz comme candidat et SolidaritéS Dimitri Paratte. A la différence de la dernière élection, lors de laquelle le POP s'était allié avec les Verts et les socialistes, le parti a cette fois-ci fait cavalier seul. Tout en dénonçant une dérive socio-libérale des socialistes, le POP présentait Nago Humbert, candidat arrivé en huitième position (sur quinze) en 2013. Désigné comme candidat des Vert'libéraux lors de l'assemblée générale du parti, Mauro Moruzzi a finalement renoncé, convaincu que les membres sortants du pouvoir exécutif devaient pouvoir terminer leur travail et qu'il était prioritaire que le parti concentre ses efforts sur le Grand Conseil. Le PDC a désigné Vincent Martinez comme candidat. Finalement, Michèle Griffon (sans parti), Morgan Aeby (sans parti) et Valérie Griffon (sans parti) étaient en course sur la "Liste pour la reconnaissance du Vote Blanc". A droite de l'échiquier politique, dans l'optique de reconquérir son siège suite au départ d'Yvan Perrin en 2014, l'UDC a préféré la stratégie des candidatures plurielles à celle d'une candidature unique. La raison était l'absence d'une personnalité fédératrice, comme celle d'Yvan Perrin en 2013, capable de jouer le rôle de locomotive. Ainsi, les trois candidats retenus par l'UDC étaient Jean-Charles Legrix, Stephan Moser et Xavier Challandes. Au total, ce sont donc onze personnes qui entraient en course aux côtés des ministres sortants.

En réponse au reproche du POP quant aux orientations des ministres socialistes, le parti socialiste évoqua la difficulté, pour un gouvernement de gauche, de faire passer ses idées face à un législatif situé majoritairement à droite. En dépit des critiques formulées par l'électorat de gauche, notamment au sujet du programme d'assainissement, le parti a rappelé les avancées du gouvernement sortant: nouvelle Loi sur les finances de l'Etat et des communes, relance d'une politique cantonale du logement, reconnaissance fédérale de Microcity Pôle d'innovation ou encore la politique sanitaire globale. Deux de ses membres pourraient cependant être sanctionnés par une partie de la population neuchâteloise. Monika Maire-Hefti pourrait en effet faire les frais des changements de conditions de travail du corps enseignant et de leur nouvelle grille salariale. A l'automne passé, les enseignantes et enseignants ont fait grève pour protester. La candidate pourrait néanmoins avoir le soutien de la droite, pour avoir tenu bon face aux revendications des grévistes. Laurent Kurth risque également sa place en raison des options retenues dans le dossier hospitalier. Il sera même victime d'un affichage anonyme l'accusant, suite à un emprunt toxique en euros, d'être responsable des trois millions d'intérêts qui coûtent chaque année à la commune de la Chaux-de-Fonds. En réaction, il rappela que la dette avait été en partie réduite. A l'UDC, le président du Grand Conseil et candidat au Conseil d'Etat Xavier Challandes a évoqué, lors de la campagne, la possibilité d'un changement de parti politique. Il s'était par le passé distancé à plusieurs reprises des idées de son parti, l'UDC, notamment à propos de l'éligibilité des étrangers au niveau cantonal.

Avec une faible participation de 34.2%, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue de 22'816 voix dès le premier tour. Arrive en première position, avec 22'715 voix, Jean-Nathanaël Karakash, suivi par les PLR sortants Laurent Favre (21'957 voix) et Alain Ribaux (21'626 voix). En quatrième position, Monika Maire-Hefti comptabilise 18'092 voix, suivie par Laurent Kurth (17'997 voix). Les cinq membres du gouvernement sortant sont donc en tête. Fabien Fivaz obtient 12'536 voix, il est suivi par Isabelle Weber (12'177 voix) et Nago Humbert (9'310 voix). Jean-Charles Legrix arrive en neuvième position, avec un score de 6'230 voix. Xavier Challandes obtient 6'175 voix. Suivent ensuite Stephan Moser (5'660 voix), Vincent Martinez (5'152 voix), Dimitri Paratte (4'375 voix), Michèle Griffon (1'647 voix), Valérie Griffon (1'493 voix) et, finalement, Morgan Aeby (1'265 voix). La population semble en faveur du maintien du statu quo, malgré la défaite infligée au

Conseil d'Etat sur le projet d'hôpital unique de soins aigus en février dernier. Concernant le deuxième tour, après l'annonce du POP, de l'UDC et des Verts de ne pas y participer, le PLR a suivi la même voie. Les membres sortants du gouvernement neuchâtelois ont donc été élus tacitement. Au cours de la prochaine législature, ils devront se battre en faveur de l'hôtel judiciaire à la Chaux-de-Fonds, tenter de convaincre de la pertinence d'une convention collective de travail pour tous les collaboratrices et collaborateurs des établissements de soins et faire comprendre que les reports de mesures fiscales ne sont pas juste un cadeau aux communes employant beaucoup de frontaliers. Cela tout en considérant les problèmes de fonds du canton, les conséquences du franc fort, le chômage, l'aide sociale et la diminution des subsides des caisses-maladies.¹

1) Finances de la Chaux-de-Fonds plombées par un emprunt; Résultat 1er tour : Exp, 28.9., 29.9.16, 11.1., 7.2.17; Exp, 13.2.17; Exp, 11.3., 14.3., 16.3.17; Exp, 3.4.17; Exp, 4.4.17